Décision n° 2015-0240
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 février 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 24 février 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 24 février 2015

Le membre de l'Autorité présidant la séance,
par intérim du Président de l'Autorité

Jacques STERN

Annexe à la décision n° 2015-0240
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 février 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501422	EAU ET FORCE	08 NOUZONVILLE	1 UHF
199006274	COMMUNE DE COLOMIERS	31 COLOMIERS	1 VHF
199100260	ORLYVAL SERVICE	91 WISSOUS	7 UHF
199101008	COMMUNE DE LA GARENNE COLOMBES	92 LA GARENNE COLOMBES	1 UHF
199104518	SOC COMMERCIALE BOURRIN FRERES	38 VAULNAVEYS LE BAS	2 VHF
199104518	SOC COMMERCIALE BOURRIN FRERES	38 VAULNAVEYS LE BAS	1 VHF
199108853	CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	67 STRASBOURG	4 UHF
199108962	COMMUNE DE TRINITE	97 LA TRINITE	3 VHF
199202135	ASS DEPARTEMENTALE PROTECTION	03 MOULINS	1 VHF
199209666	CTRE HOSPITALIER GENERAL BASTIA	20 BASTIA	1 VHF
199212447	ADPC 25	25 MONTBELIARD	1 VHF
199300404	REGIE MUNICIPALE DES	31 COLOMIERS	1 UHF
199403466	LUBRIZOL FRANCE	76 ROUEN	1 UHF
199403466	LUBRIZOL FRANCE	76 ROUEN	5 UHF
199405460	SOC EXPLOITATION BOIS DU SUD	13 TARASCON	4 VHF
199405460	SOC EXPLOITATION BOIS DU SUD	13 TARASCON	3 VHF
199504926	GAUTREAU THIERRY	29 BREST	1 UHF
199505676	AZUREVA	83 FREJUS	1 VHF
199600807	ASS DEPART PROTEC CIVILE VOSGES	88 EPINAL	1 VHF
199701385	SYND MIXTE AMENAGEMENT SITE LAC	68 ORBEY	3 UHF
199703864	ASHLAND FRANCE SAS	30 PUJAUT	2 UHF
199801102	FENBOIS	81 ST AMANS SOULT	1 VHF
199801102	FENBOIS	81 ST AMANS SOULT	1 VHF
199801174	ASS DEPART PROTECTION CIVILE	07 TOURNON SUR RHONE	1 VHF
199802400	MINISTERE ECOLOGIE DEVELOPPEMENT	92 PUTEAUX	3 UHF
199900187	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS D'AIRE	62 AIRE SUR LA LYS	1 UHF
199900607	ASS DEP PROTECTION CIVILE SARTHE	72 LE MANS	1 VHF
200001088	RENAULT TRUCKS	14 COLOMBELLES	4 UHF
200001136	ALTIS SEMICONDUCTOR	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
200001136	ALTIS SEMICONDUCTOR	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
200101206	CMI MAINTENANCE NORD SAS	59 DUNKERQUE	1 VHF
200101206	CMI MAINTENANCE NORD SAS	59 DUNKERQUE	1 VHF
200401805	COMMUNE DE TRINITE	97 LA TRINITE	1 VHF
200801548	AIR SERVICE BASEL GMBH	68 HESINGUE	1 VHF
201000944	DESMAREZ SA	75 PARIS	4 UHF
201001092	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	57 LA MAXE	1 UHF
201100120	SNGST	60 CHAMBLY	2 UHF
201101679	SOC INDUST CONSTRUCTIONS RAPIDES	93 ST DENIS	9 UHF
201302089	DIR PROJET REALISATION COSEA	37 MONTBAZON	1 UHF
201302163	EIFFAGE CONSTRUC IDF RESIDENT	93 LE BOURGET	2 UHF
201400114	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 CHATOU	1 UHF
201400176	ONYX EST	54 LUDRES	1 UHF